

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 14.10.25

Membres présents :

Représentants de parents d'élèves :

ALLAIN Laëtitia (CM)
 HARDOUIN Sarah (CE)
 DUBOIS Karen (GS-CP)
 FLAGEUL Marion (TPS-PS-MS)
 MARTEAU Marina (CM)
 CARTIER Jérémie (CE)
 SERRANDOUR Cédric (GS-CP)
 KERLAOUEZO Julie (TPS-PS-MS)

Représentants de l'éducation Nationale

M. HELLIO Michel

Représentants des municipalités :

M. DALLEY Yves, conseiller municipal délégué
 aux affaires scolaires de la Mairie de Fréhel.

Enseignantes :

Mme CORBIN Lucie
 Mme GESTIN Isabelle
 Mme LEOST Aurélie

Absents excusés : M. RAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,
 Mme MOISAN, Maire de Fréhel
 Mme PRYJDA-SUREAU Nathalie, enseignante

Ordre du jour :

1. Organisation pédagogique
2. Règlement intérieur
3. Programme de lutte contre le harcèlement : pHARe
4. Dispositif Evaluation d'école
5. Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)
6. Remerciements pour les travaux et achats
7. Les projets pédagogiques
8. Questions diverses

Préambule : les rôles du conseil d'école : le conseil donne des avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école ou sur toute question intéressant la vie de l'école.

1. Organisation pédagogique :

PS1/PS2/MS : $8+8+7 = 23$ (+ 2 nouvelles inscriptions pour janvier)

GS/CP : $8+13 = 21$

CE1-CE2: $10+10 = 20$

CM1/CM2 : $10+11=21$

→ $85 + 2 = 87$

Effectif rentrée : 85 (l'an passé, 87
 à la rentrée et 87 en fin d'année

La répartition :

- La classe de PS-MS est prise en charge par Mme CORBIN
- La classe de GS/CP est prise en charge par Mme LEOST et Mme MOREL (le mardi).

Un décloisonnement est opéré pour les après-midis : Mme CORBIN accueille les GS pendant la sieste des élèves de la classe maternelle. Ainsi, le groupe des GS et celui des CP bénéficient d'un temps privilégié en petit effectif pour favoriser les apprentissages fondamentaux.

- La classe de CE1-CE2 est prise en charge par Mme GESTIN.
- La classe de CM1-CM2 est prise en charge par Mme PRYJDA-SUREAU et Mme BERGEOLLE (le vendredi).

L'école de Fréhel accueille les élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 16h30

Voici l'emploi du temps :

Fréhel	9h00	12h15	12h15	13h45	13h45	16h30
LUNDI	Enseignement	Pause méridienne			Enseignement	
MARDI	Enseignement				Enseignement	
MERCREDI						
JEUDI	Enseignement				Enseignement	
VENDREDI	Enseignement				Enseignement	

Cette année scolaire, nous allons accueillir un employé de service civique en novembre : la volontaire participe à des actions et projets au service des élèves dans les domaines de la pédagogie et de la citoyenneté. Ses missions diverses : participer à l'accueil du matin ; aide à la préparation du matériel indispensable à la pédagogie de classe (photocopies, ateliers, collage de feuilles...) ; assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques ; accompagnement lors des sorties scolaires ; animations de cours pendant les récréations...

2. Règlement intérieur :

Le règlement ayant été fourni aux nouvelles familles en début d'année pour information, il ne nécessite pas une relecture point par point. Toutefois quelques rappels essentiels sont notés.

Depuis la rentrée 2019, selon la loi pour une École de la confiance promulguée au Journal Officiel le 28 juillet 2019 l'instruction est obligatoire à **l'âge de 3 ans** (présence obligatoire dès la rentrée de l'année des 3 ans) : point de vigilance quant à la question de la propreté.

Nous insistons à nouveau sur les points suivants : Les élèves doivent se présenter dans un état de propreté convenable, **en bonne santé** et montrer la **plus grande correction à l'égard des autres élèves et de tout personnel de l'établissement** (utiliser un vocabulaire approprié au vivre ensemble).

Concernant le contexte actuel, nous gardons les **modalités d'accueil** de l'an passé : Les élèves, à partir de la GS sont accueillis dans la cour de l'école. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour conduire leur enfant dans la classe.**

La sortie des élèves se fait au portail de l'école, sous la responsabilité des enseignantes. **Seuls, les parents d'élèves de la classe maternelle seront autorisés à entrer dans l'école pour venir chercher leur enfant dans la classe.**

Question du goûter : Selon la note du 25 mars 2004, « La collation matinale à l'école n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. »

C'est pourquoi les goûters ne sont envisageables que le matin et seulement pour les enfants qui n'auraient pas pu déjeuner.

En conclusion, la petite collation (facultative) auparavant autorisée ne devait pas être trop riche : **les gâteaux et friandises interdits**. Les enfants pouvaient apporter un fruit ou une compote et limiter les emballages (utilisation d'une boîte à goûter...) pour être en adéquation avec l'enseignement donné en classe.

Ainsi, à la fin de l'année scolaire 2024-2025, les gouters ont été arrêtés. Nous allons le signaler dans le nouveau règlement intérieur.

En adéquation avec les directives de lutte contre l'obésité, **le goûter n'est plus autorisé**. Toutefois si l'enfant n'a pas pris de petit déjeuner ou s'il arrive très tôt à la garderie... le fruit reste toléré.



Dans le cadre du plan Vigipirate, **les horaires doivent impérativement être respectés**. Vu la configuration de notre école, ouvrir aux retardataires occasionne un dérangement préjudiciable à tous.

Rappel aux parents de maternelle : veuillez fermer le portillon derrière vous en partant.

Point sur le climat scolaire : la lutte contre le harcèlement (présentation du protocole en point 3 du présent CR).

Vote du nouveau règlement : adopté à l'unanimité.

Le règlement revu sera consultable sur le site de l'école, restera valable jusqu'au premier conseil d'école de l'année scolaire 2026-2027 et sera immédiatement applicable.

3. Lutte contre le harcèlement :

Le programme PHARE :

Plan de lutte contre le **HARcèlement** à l'Ecole.

Ce programme se concrétise sur le terrain par un protocole mis en place lorsqu'une situation se révèle : **quand une situation préoccupante est repérée, rapportée/signalée (situation de bien-être malmenée)**, le protocole PHARE sera impulsé : des élèves seront ressources pour aider la situation en suivant la méthode **de préoccupations partagée**.

Il est à noter la différence entre **intimidation/ harcèlement** qui se définit par la nature et la fréquence.

Il faut **repérer** les signaux : c'est la répétition qui fait qu'on appelle Harcèlement.

Mise en place de la méthode de préoccupation partagée :

1 : **équipe d'école** (un enseignant) : **entretien avec l'élève-cible (et parent si souhait)** et recueillir ses propos : compléter **la fiche 1^{er} entretien**: journalisation pour garder trace.

2 : **Equipe d'école ou de circonscription** : entretien avec les élèves ressources + présumés intimidateurs (l'intimidateur ne sera jamais désigné pour voir si on peut « inverser la vapeur », changement de comportement) : Entretiens individuels de 2-3 min. méthode non blâmante, mais contraignante : pas de sanction pour éviter les représailles auprès de l'enfant-cible : chercher l'alliance des élèves.

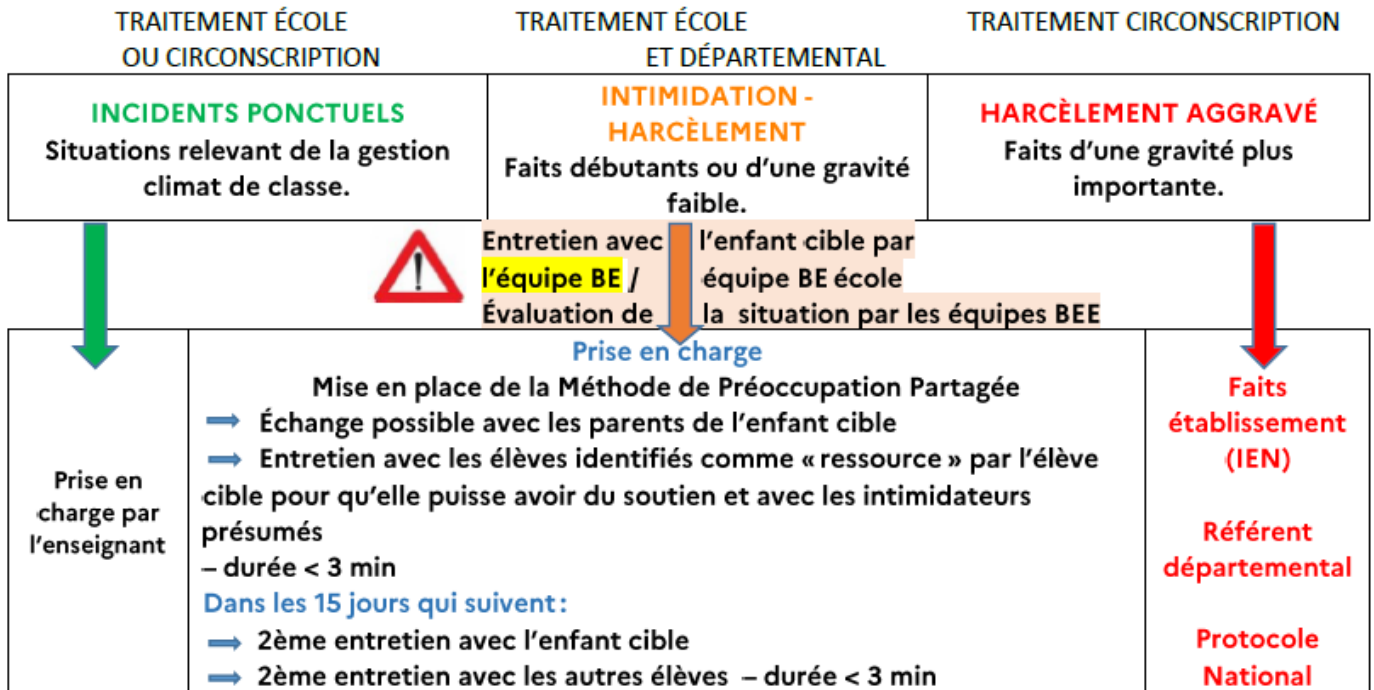


Dans les 15 jours qui suivent

3 : 2^{ème} entretien avec l'élève-cible et parent (si souhait): bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ? Amélioration ?

4 : 2^{ème} entretien avec les élèves ressources et intimidateurs: bilan sur la situation : est-ce que ça a changé ?

Si la méthode ne suffit pas, on passe au niveau supérieur : harcèlement aggravé : fait établissement



Les classes des GS-CP, CE et CM vont être sensibilisées au harcèlement lors de la journée nationale « Non au harcèlement » du 6 Novembre.

4. Dispositif évaluation d'école :

Dans un cycle de 5 ans, chaque école procède à son auto-évaluation. Cette année, notre école va vivre dans cette dynamique.

L'objectif est d'écrire le projet d'école : DONNER DE LA VALEUR A ! C'est un document de travail pour pouvoir écrire le projet d'école.

Étape 1 : auto-évaluation (étape-clé) : déterminer ce qui fait la couleur de notre école, ce qui fait réussir nos élèves, nos forces et faiblesses.

Différents volets sont à renseigner :

Domaine 1 : Apprentissages et suivi des élèves : les enjeux : améliorer l'apprentissage des élèves (réfléchir par rapport au parcours des élèves), améliorer la qualité de vie au travail, le bien-être et renforcer une dynamique collective d'apprentissage.

- axe 1 : Français : **Quel indicateur** ? Au regard des évaluations nationales.
- axe 2 : mathématiques : **Quel indicateur** ? Au regard des évaluations nationales.
- axe 3 : une autre discipline à choisir.

Domaine 2 : le bien-être de l'élève et le climat scolaire : **Quel indicateur** ? Nous allons certainement adresser un questionnaire aux familles : les différents points de vue, projets, partenaires, labellisation ?

Etape 2 : Visite des évaluateurs (et convier en amont les partenaires comme membre de la mairie, représentants de parents, ATSEM, AESH..., DDEN, collègues (si elles veulent) (que les évaluateurs souhaitent voir après la lecture de notre diagnostic) :

Un regard neuf

- Une possibilité de s'entretenir avec différents acteurs sur une même journée
- Une collaboration constante avec le directeur / la directrice
- Une force de propositions et non pas un jugement
- Un accompagnement vers des propositions adaptées et non pas un contrôle par rapport à une « norme ».

La rédaction finale doit être faite pour le 29/05 et ensuite écrire le projet d'école avant le conseil d'école du mois de juin puisque ce point devra figurer dans l'ordre du jour.

5. Présentation du PPMS

Dans le cadre de la sécurité des enfants, nous allons procéder dans l'année à plusieurs types d'exercices :

- Les exercices d'évacuation-incendie traditionnels.
- Les exercices liés aux dangers venant de l'extérieur. Ces exercices s'intègrent dans un plan : le **Plan Particulier de Mise en Sûreté**. Le PPMS est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de :
 - **Risque majeur** (comme une tempête, inondation, nuage toxique....). Tout ceci se traduit par un confinement des enfants dans un lieu sécurisé, au sein de l'école. D'ordinaire, le confinement s'effectue dans la salle de sieste et garderie. Les élèves de toutes les classes sont réunis dans un même lieu.
 - **D'attentat, d'intrusion** malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site : ces exercices se traduisent par un confinement et une protection des enfants.

Dans ce second cas, deux types de scénarii se présentent à nous :

- 1) Si le danger provenait de l'environnement proche de l'école : Les enfants sont alors confinés (**après perception de l'alarme sonore PPMS**) dans la pièce dédiée au confinement risque majeur : se cacher et faire le silence. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées, et les élèves sont tous confinés au même endroit.
- 2) Si l'intrusion était directement dans l'école, **l'alarme visuelle** est déclenchée via le boîtier que chaque adulte possède (n'importe quel adulte peut déclencher cette alarme). **Le but de cette alerte est de se soustraire à la visibilité du danger**. Deux cas de figure se présentent après observation :
 - **La menace n'est pas directement visible**. Les enfants sont invités à se cacher et faire le silence dans la classe. Toutes les portes sont verrouillées et barricadées. Ceci afin de ne pas s'exposer à la menace.
 - **La menace est visible** : l'adulte détermine si la fuite est possible. Dans le cas contraire, les enfants sont confinés dans la classe. L'exercice de ce scénario est en cours de réflexion, afin que les enfants puissent l'assimiler dans les meilleures conditions possibles.

Le PPMS est donc le résultat d'une réflexion collective. Il sera réajusté en fonction des exercices. (« Travailler le scénario fuite » ; pour le moment on privilégie « on se cache »).

En cas de coupure de courant, un système de relais est prévu pour le PPMS confinement ; la télécommande est autonome.

Nous rappelons que le signal émis via le boîtier est conjointement envoyé aux services de sécurité et aux élus.

Les couleurs du boîtier :

- Rouge : intrusion
- Jaune : incident interne
- Vert : Ouverture du portail

- Un exercice sécurité - incendie a été réalisé le vendredi 23 septembre ainsi qu'un PPMS intrusion le 7 octobre 2025 (en présence des policiers municipaux et de l'adjoint aux affaires scolaires). Un PPMS risque majeur est programmé le 28 novembre. D'autres exercices sécurité (incendie, PPMS en cas d'accident majeur et intrusions) sont programmés sur toute l'année.

6. Remerciements pour les travaux et achats :

Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux effectués :

- La cour de l'école : Les élèves peuvent maintenant profiter pleinement de notre belle cour. Les espaces verts sont conséquents et manquent de liaison entre eux : cheminement. Il serait souhaitable d'aménager des petits chemins en dalles japonaises par exemple pour éviter les piétinements et la boue.
- Portail : un bouton d'appel à l'intérieur a été installé.
- Installation de fibre à l'école. De plus, nous remercions pour le service de maintenance alloué à la classe numérique mobile (valises ordinateurs portables). Cependant, il faudra prévoir son renouvellement (la valise datant de 2018 soit 6 ans d'utilisation quotidienne).
- Huisseries changées (portes vitrées de la salle des maitresses et salle des maternelles)
- Installation de nouveaux rideaux dans le bureau
- Changement de l'évier dans la salle des maîtresses et celui de la classe des GS-CP sera changé pendant les vacances d'automne.
- Remplacement du bureau de la direction par l'ancien de la médiathèque.

L'équipe enseignante se réjouit des très bons rapports entretenus avec les membres de la municipalité qui répondent toujours favorablement, autant que faire se peut. Cette relation positive permet un réel travail en collaboration.

7. Les projets :

En partenariat avec le syndicat mixte : En partenariat avec le syndicat mixte : 4 séances : Classe des GS-CP et CE1-CE2

Sport et Nature : les pieds dans la Nature !

Séance 1 : Course d'orientation sur le Cap d'Erquy : Jeu de piste axé sur l'orientation avec comme terrain de jeu le Cap d'Erquy. La mission : trouver toutes les balises et remplir une feuille de route en répondant aux questions liées aux paysages, à la faune et à la flore locales.

Séance 2 : Randonnées sur les sentiers du Grand Site : Balade pédestre en linéaire ou en boucle sur le GR34 à la découverte des paysages : Entre dune et marais - boucle de 4,5 km - 2h30

Séance 3 : Olympiade : Homme vs Animaux en vallée de Diane

Et si le temps d'une demi-journée nous comparions nos performances à celles des animaux ou des végétaux ?!

Dans la vallée de Diane, une multitude d'épreuves sportives attendent les élèves, l'occasion de mettre en lumière les capacités extraordinaires de la faune et de la flore locales.

Séance 4

Grand jeu dans la nature au Camping de Pléhérel : Sagamore, Douaniers/Contrebandiers, Prise de drapeaux, Poule/Renard/Vipère, ..., nous vous proposons de vivre un de ses grands jeux de pleine nature où la coopération, la stratégie et l'endurance seront des atouts pour remporter la partie.

Le projet est financé par l'amicale Laïque : 406,00 (animation) + les transports (transport 1 : 187,00 + transport 2 + transport 3)

- Toute l'école va participer au Festival du théâtre pour Rire de Matignon le 13 novembre: «**Nimbus de Nerfertiti in the kitchen (durée 45min)**». (transports financés par l'amicale Laïque 164,00 x2=328,00) .Nous contribuons à l'exposition ayant pour thème « image et bruitage ». Les maternelles et GS/CP verront le spectacle à 9h30 puis iront visiter l'exposition pour 11h00. Les CE/CM visiteront l'exposition à 13h00 puis verront le spectacle à 14h15. Nous devons donc réorganiser exceptionnellement le service de restauration.
- **Cinécole** : l'école s'est inscrite au dispositif : 3 séances de cinéma par classe (Financement amicale Laïque : 2,80 X85 X3 séances = 714,00 + les transports)
- L'animateur sportif de DINAN Agglomération nous propose de choisir 2 séquences sportives avec les classes de CE et CM : CE/CM: **période 2 (24/11 au 30/01) : Escrime / période 4 (27/04 au 19/06): Tir à l'arc ou badminton** : en attente de validation
- Les classes aimeraient participer à différentes rencontres sportives en fonction des propositions et places disponibles.
- Le **projet littérature** en partenariat avec la bibliothèque de Fréhel : en cours de rédaction.
- **Classe montagne** pour les CM : du 25 au 31 janvier 2026 : Luchon Superbagnères. (coût total : 11592,00 soit 552,00/élève pour 21 élèves. Acomptes versés au 05/05/2025 et au 25/09/2025 de 3458,00 chacun)
- Spectacle des **Trois chardons** le 19 Janvier 2026 : conte théâtralisé (financé par l'amicale Laïque, 450,00).
- Le **projet-Chorale** d'école se perpétue, avec un spectacle le 6 Février (salle des fêtes de Fréhel) : un conte musical : « Le lionceau ».
- Les classes des GS-CP et CE (période à définir pour 10 séances) participeront à un projet **Musique** en collaboration avec l'intervenante de l'APMI (Atelier des pratiques musicales intercommunal). Le projet s'articule autour du voyage.

- **Piscine** pour les **GS-CP** de Fréhel et **CE1-CE2**. Les séquences d'apprentissage se feront tous les mardis et jeudis : 10 séances du 17 mars au 5 mai 2026
 - Les mardis de 10h20 à 11h00. Le départ de l'école se fera à 9h45.
 - Les jeudis de 14h40 à 15h20. Le départ de l'école se fera à 14h00.
- Nous remercions les parents bénévoles ayant passé l'agrément !
- Venue d'un intervenant du spectacle **en avril** pour les classes jusqu'au CP sur le thème « **l'alimentation** » (conté par **Bruno MAREC**), pour les CE-CM : **l'appareil circulatoire** (budget 450€, financé par l'Amicale laïque)
 - Les élèves de **CM1-CM2** devraient participer au **cross du collège d'Erquy** (date à déterminer au prochain conseil école-Collège) pour amorcer la liaison **CM2/6^{ème}**.
 - **Classe Voile** pour les **CM** : printemps : 6 séances sur 3 jours (transports financés par Dinan Agglomération, 5 séances financées par la municipalité : 1700,00 et la 6^{ème} séance par l'amicale 340,00).
 - La fête de l'école aura lieu fin juin : certainement **le dimanche 21 juin ?**

8. questions diverses :

Remerciement :

Un remerciement est adressé à toutes les personnes ayant participé au conseil d'école qui s'achève à 20h12.

Rédaction et relecture : Mme LÉOST, Mme GESTIN Isabelle, Mme CORBIN Lucie, M. DALLET

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
LE BOURG
24000 FRÉHEL
Tél 02 96 41 51 04

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son école. L'école est perçue pour certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une école de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme PHARE est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. PHARE est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES PHARE¹

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES PHARE¹

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme PHARE.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT